

Lundi, le 23 janvier 2006 N°4

IL FAUT AGIR

GENERALISTES, SE MOQUERAIT ON DE VOUS ?

- la CCAM devait s'appliquer aux actes techniques en mars 2004. Elle est toujours facultative (on choisit le plus favorable). Ce n'est sûrement pas pour ménager les généralistes qui peuvent coter plus favorablement quelques sutures et autres immobilisations et 0,50 euros de plus sur l'ECG.
- la retenue d'un euro par acte s'applique à tous. De plus, elle ne concerne pas les tiers payants (presque 30% des actes de médecine générale sont en tiers payant), madame Lacaisse ayant acté que le médecin doit être payé pour son travail et que c'est à elle de récupérer l'euro chez le patient. Mais c'est toujours un euro, c'est à dire en valeur 5% de l'acte du généraliste et déjà seulement 2,5% du C consultant de 40 euros introduit par la nouvelle convention.
- un forfait de 18 euros sur les actes susceptibles de bénéficier automatiquement du tiers payant (>92 euros) devait se mettre en place le 1er janvier 2006. Ce n'est toujours pas appliqué. Il est vrai que cela aurait posé de nombreux problèmes. Cette situation ne concerne pas les généralistes.
- le bilan que fait madame Lacaisse de 2005 montre, Ô miracle, que les généralistes sont tellement bénéficiaires qu'il serait indécent de revaloriser le C qui n'a pas bougé depuis juillet 2002. Que cette évolution des recettes, si elle est vraie, soit due à une augmentation de la charge de travail de médecins qui sont déjà parmi les plus actifs ne semble gêner personne.
- le contrôle médical, sur ordre supérieur, nous pourrit littéralement la vie en essayant de nous dresser à remplir les protocoles ALD selon leurs critères. De plus en plus ces derniers reviennent pour des compléments d'information. Normal, ces 40 euros de forfait annuel, il faut les justifier. Comme par hasard, cette paperasse ALD (et la responsabilité qu'elle entraîne) est désormais du seul ressort du médecin traitant, donc du médecin généraliste.
- cerise sur le gâteau : la mise en musique du médecin traitant. Malheur à celui qui a "mal" codé. Il sera puni dans son porte monnaie s'il a fait un tiers payant et dans sa relation avec le patient dans le cas inverse : Madame Lacaisse va évidemment tenter d'expliquer que c'est une fois de plus la faute au médecin "qui a mal rempli". Cette fois-ci, la retenue dont l'existence est finalement de la seule responsabilité du patient est mise à notre charge alors que les outils de gestion de madame Lacaisse sont d'une indigente inefficacité. Mais ici pas de report : on applique et on espère que les généralistes se tairont.
- Comme pour le 1 euro, la pénalisation n'est pas proportionnelle : 10% de l'acte, mais plafonné à 2,5 euros. A croire que cela a été calculé pour notre C et lui seul.

GENERALISTES, REAGISSONS

Individuellement d'abord. Si vous n'êtes pas sûrs de la situation du patient (et comment l'être, il n'y a aucune trace opposable du choix de médecin traitant) il y a une méthode efficace : faire un MTN et un nouveau formulaire à tour de bras. Il suffit pour cela d'empiler sur le bureau les formulaires médecin traitant. Avec une bonne imprimante, vous pouvez les personnaliser par piles ou en créer une que vous photocopiez. Remettre ce formulaire au patient en lui expliquant bien qu'il faut le renvoyer et marquer MTN sur la feuille de soins. C'est le plus sûr, le plus simple et c'est absolument imparable.

N'hésitez pas à téléphoner à Madame Lacaisse pour toute situation que vous ne comprenez pas. Nous sommes 55 000. Si chacun téléphone deux fois par semaine, imaginez le résultat. Nos patients sont 50 millions. Eux aussi, aidons les à demander des explications. N'hésitez pas à user du recommandé chaque fois que vous êtes sûrs que Madame Lacaisse est dans son tort. Madame Lacaisse veut nous transformer en auxiliaires administratifs : donnons lui du papier à avaler jusqu'à l'étouffement.

Même stratégie avec le contrôle médical : rédigez vos protocoles, exigez des justifications argumentées lorsque le contrôle médical demande des compléments, harcelez les au téléphone et expliquez à vos patients que vous avez fait votre travail et qu'ils feraient bien de s'inquiéter de leur dossier. Quelqu'un craquera avant l'autre, ce ne seront pas les généralistes.

Collectivement ensuite. L'action syndicale doit se faire en symbiose avec des confrères et des structures pugnaces. Espace Généraliste n'en manque pas et vous invite à la fois à [adhérer](#) et à participer à son Assemblée Générale. Nous y discuterons ensemble de la situation et des moyens d'action. Si nous acceptons de nous laisser piétiner maintenant, nous aurons du mal à relever la tête demain. 2006 est une année capitale : faisons les bons choix avec une résistance acharnée sous forme de guérilla. Madame Lacaisse rêvait de nous mettre au pas : l'actuelle tentative est la plus grave que nous ayons connue. A nous de trouver les moyens de mettre fin à la situation.

ESPACE GENERALISTE VOTRE SYNDICAT organise son **Assemblée Générale** le dimanche **29 janvier** 2006 à Paris. Elle est bien sûr destinée aux adhérents. Nous accepterons les nouveaux cotisants jusqu'à l'ouverture de l'assemblée à 9h00. Si vous ne pouvez venir, vous pouvez donner plus de poids à votre région en [adhérant](#).

Ordre du jour :

1° **Rapport du Trésorier.**

2° **Rapport du Président.**

3° **Le tour des régions** : le présent et le futur proche d'EG.

4° **Des idées au programme** : débat

5° Repas : **tables régionales**

6° **Réaliser le programme** : la stratégie

7° **Elections des délégués directs au Comité Directeur**

Dr Claude
Bronner

Cet EG zapping est envoyé à tous les médecins généralistes et à quelques autres partenaires dont nous avons l'adresse de courriel. Notre annuaire est déclaré à la CNIL. Si vous ne voulez plus le recevoir, écrivez à courrier@espacegeneraliste.org. Tous les renseignements pratiques concernant Espace Généraliste se trouvent sur notre [site](#). N'hésitez pas à nous transmettre les adresses de vos collègues, toujours sur courrier@espacegeneraliste.org
